

Tarifs pour les services de stockage de Fluxys Belgium SA**Pour l'année 2023 ^(†)****LOENHOUT**

Service			coût pour 1 MWh
Unité standard (SBU)	€/SBU/an		€/MWh
Default SBU	109,75		4,05
Golden SBU	118,36		3,89
Capacité d'Injection	€/m³(n)/h/an	€/MWh/h/an ^(*)	€/MWh
Ferme	32,47	2873,45	0,33
Conditionnelle	12,99	1149,56	0,13
Capacité Booster (journalière)	32,47	2873,45	0,33
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	25,96	2297,35	0,26
Capacité d'émission	€/m³(n)/h/an	€/MWh/h/an ^(*)	€/MWh
Ferme	19,70	1743,36	0,20
Conditionnelle	7,88	697,35	0,08
Capacité Booster (journalière)	19,70	1743,36	0,20
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	15,76	1394,69	0,16
Volume de Stockage	€/GWh/an		€/MWh
Ferme	1540,34		1,54
Conditionnel	1540,34		1,54

A Loenhout, le Gas in Kind est de 1% des quantités injectées et de 0,5% des quantités émises

Transfert de capacité et/ou gaz en stock

- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par chacune des parties) - Transaction réalisée entre les parties	280,85	€/transfert/partie
- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par le vendeur) - Transaction réalisée par Fluxys Belgium pour compte de	3,0%	% tarif régulé total

(*) GCV utilisé pour la conversion entre m³(n)/h et kWh/h: 11,3 kWh/m³(n)

(†) La CREG a approuvé le 1er juillet 2021 des tarifs pour la période tarifaire entière en approuvant les tarifs pour l'année 2021 ainsi que la formule d'indexation qui sera appliquée chaque année jusqu'à 2023.

L'indexation se fera chaque année au 1er janvier selon la formule suivante: "tarifs de l'année 20xx" = "tarifs de l'année (20xx-1)" multiplié par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-1)" divisé par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-2)". Les nouveaux tarifs calculés selon cette formule d'indexation seront publiés chaque année au mois de décembre de l'année (20xx-1) et seront arrondis à minimum 2 chiffres significatifs